

Aux fins de l'admissibilité, l'exploitant doit produire un plan de relance et prouver qu'après deux ans il tirera suffisamment de revenus de son exploitation pour s'acquitter de ses obligations financières. Le programme est bel et bien en vigueur puisque depuis le 26 octobre 1982, date à laquelle on l'annonçait, 554 prêts totalisant 80.1 millions de dollars ont déjà été approuvés. Si l'on ajoute les demandes à l'étude, la somme des crédits engagés depuis le 26 octobre en vertu de ce programme s'élève à 105 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous indique la valeur en argent et en pourcentage des sommes engagées dans chacune des régions.

PRÊTS APPROUVÉS

Région	Nombre	En millions de \$	En %
Colombie-Britannique	23	5.3	6.6
Alberta	42	9.3	11.6
Saskatchewan	72	11.4	14.2
Manitoba	50	6.7	8.3
Ontario	237	32.5	40.6
Québec	105	12.3	15.3
Atlantique	25	2.7	3.4
Canada	554	80.2	100.0

Ce programme a donc déjà été d'un précieux secours pour certains agriculteurs et il peut en aider beaucoup d'autres à rétablir la rentabilité de leur exploitation. La réduction de 4 p. 100 est l'un des éléments essentiels, et ce bill prévoit les modalités de remboursement. J'invite donc instamment les sénateurs à appuyer le projet de loi.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je propose l'ajournement du débat.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Puis-je auparavant poser une question?

Le sénateur Phillips: Bien sûr.

Le sénateur Roblin: Je voudrais bien comprendre comment va fonctionner la réduction des intérêts. Si j'ai bien compris les explications qu'on nous a données, l'agriculteur contracte un emprunt auprès de la Société du crédit agricole pour une période, non pas deux ans mais qui peut aller jusqu'à trente ans.

Le sénateur Molgat: C'est exact.

Le sénateur Roblin: Sauf erreur, la réduction même ne vaut que pour la première et la deuxième année, mais la troisième année, le taux est fixe, il ne fluctue pas.

J'ai un peu de mal à m'expliquer comment on peut dire qu'un agriculteur pourra effectuer les paiements dans trois ans d'ici, car de toute évidence quelqu'un doit prendre la décision pour que nous ne gaspillions pas d'argent inutilement. Comment résout-on cette difficulté?

[Le sénateur Molgat.]

Le sénateur Molgat: Il est impossible de savoir quelle sera la situation dans deux ans, étant donné que la proposition n'a été faite qu'en juin.

Si je comprends bien, les agriculteurs vont devoir élaborer un plan de financement de leurs dettes avec l'aide des spécialistes de la Société du crédit agricole.

Les agriculteurs vont devoir respecter le plan. L'État va leur venir en aide pendant que les taux d'intérêt sont encore trop élevés. Après quoi, chaque agriculteur aura un plan de financement normal.

Il est impossible de dire si les taux d'intérêt seront aussi élevés dans deux ans qu'à l'heure actuelle. Pour être valable, le programme doit couvrir la totalité des dettes des agriculteurs.

Le sénateur Roblin: Cela m'inquiète néanmoins de voir que le taux va être fixe et qu'il peut très bien être fixé à 13 p. 100, c'est-à-dire 13 p. 100 pour toute la durée de l'emprunt qui peut être de trente ans, alors que le taux réduit s'applique uniquement aux deux premières années. Il est fort possible qu'il y ait des problèmes dans deux ans, car si le taux d'intérêt sur l'emprunt est fixe, il risque d'être supérieur aux taux en vigueur à ce moment-là, ce que nous espérons d'ailleurs ardemment. Or, rien n'est prévu pour modifier le contrat sur ce point.

Le sénateur Molgat: Je regrette de ne pouvoir vous dire de façon précise ce qui sera fait dans deux ans, mais je vais me renseigner à l'intention du sénateur.

L'honorable Joseph-Philippe Guay: Le sénateur Molgat a parlé d'un montant de 100 millions. Cette somme représente-t-elle le capital sur lequel les intérêts devront être remboursés ou bien le montant des hypothèques en souffrance?

Le sénateur Molgat: Le ministère des Finances a prévu de débloquer 100 millions au titre du programme, dont 84 millions que les agriculteurs pourront emprunter directement, et 16 millions pour le programme de réduction des taux d'intérêt qui permettra de réduire de 4 p. 100 les taux d'intérêt sur les emprunts agricoles pour la durée d'application du programme. La Société du crédit agricole mettra également à la disposition des agriculteurs 100 millions aux mêmes conditions que je viens de définir et qu'elle prélèvera sur les sommes qu'elles consacrent aux prêts habituellement. C'est donc 168 millions que les agriculteurs pourront emprunter directement et 32 millions qui vont servir à subventionner les taux d'intérêt.

• (1510)

(Sur la motion du sénateur Phillips, le débat est ajourné.)

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 1982-1983

ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)—FIN DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné hier, du rapport du comité permanent des finances nationales sur le budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je ne vous prendrai pas trop de votre temps...

L'honorable Eric Cook: Parfait!

Le sénateur Doody: ... pour parler du budget supplémentaire (B). Je sais que les honorables sénateurs seront heureux